

AT/DO13/SD.FS/DPM/SMG/58/2024

Tlemcen, le: 31/03/2024

Destinataire :

**Monsieur le Gérant de L'entreprise
EURL GROUPE SADRAYA
Adresse : Cité SAF SAF N°01 Commune Meftah Wilaya de Blida**

Objet de la lettre : 2^{ème} Mise en Demeure avant résiliation.

Prestation : Entretien et réparation des véhicules de la DOT Tlemcen

- Vu le Contrat N°AT/DOT13/SDFS/DAL/ACHAT/051/2023 relative à l'entretien et réparation des véhicules de la DOT Tlemcen.
- Vu la 1^{ère} Mise en demeure du 04/10/2023.
- Vu l'avertissement avant mise en demeure N°02 du 14/02/2024.
- Vu le retard considéré dans la réparation des véhicules qui a causé un préjudice considérable à notre société.
- Vu le non-respect de votre engagement envers Algérie Télécom sur les moyens humains à mettre en œuvre.
- Vu l'inaptitude de la main d'œuvre au niveau de votre garage SAF-SAF Tlemcen.

De ce qui précède :

L'entreprise EURL GROUPE SADRAYA représentée par son Gérant est **mise en demeure pour la deuxième fois avant résiliation** dans un délai de 08 jours à compter de la date de publication de la dite mise en demeure sur site WEB d'Algérie Télécom et avec les voies réglementaires à l'effet de procéder à la levée des réserves citées ci-dessus.

Algérie Télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et réglementaire à l'encontre de l'entreprise.

**Le Directeur opérationnel
Des Télécommunications**



**ALGERIE TELECOM - SPA
Directeur Opérationnel des
Télécommunications**

Signé: Mr. B. ZAID

- 1 -